

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Gérer les ressources d'un chantier de Travaux Publics	Lire et exploiter les plans à partir des documents d'exécution d'un chantier de travaux publics afin d'interpréter les symboliques des plans d'exécution et contrôler les quantités fixées, dans le but de préparer la future implantation et s'approprier les futures tâches à faire réaliser par son équipe.	<u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> d'une mise en situation professionnelle reconstituée, réalisée en salle, à partir d'un dossier de chantier et de consignes écrites (« Lecture de plan » durée 1h) + <u>Questionnaire individuel écrit</u> (du type QROC et QCM) avec description de situations professionnelles, proposé simultanément à l'ensemble des candidats sous surveillance en salle (Epreuve « Métré » de 4h) + Entretien technique avec le jury	L'interprétation du plan d'exécution est effectuée conformément aux normes de retranscription symbolique. La règle à échelle est utilisée de façon conforme afin de mesurer et contrôler des longueurs sur plan en fonction des échelles. Les calculs sont correctement effectués à l'aide d'une calculatrice. L'analyse faite des documents d'exécution du chantier est correctement réalisée
	Utiliser les documents nécessaires à la gestion de chantier, que sont le bordereau de prix, le détail quantitatif estimatif, le planning, et le cahier des clauses techniques particulières d'un marché de travaux public, dans le but de vérifier les données techniques et la faisabilité des travaux et collecter les éléments du rapport journalier du chantier.	<u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> d'une mise en situation professionnelle reconstituée, réalisée en salle, à partir d'un dossier de chantier et de consignes écrites (« Gestion » durée 3h) + <u>Entretien technique</u> avec le jury et vérification par le jury de la possession de l'attestation de compétence Intervention à Proximité des Réseaux Encadrant par le candidat (AIPR encadrant)	L'analyse des documents techniques de chantier permet la validation de l'exécution des différentes tâches. La préparation du rapport journalier est effectuée conformément aux éléments constitutifs des ressources du chantier.
	Appliquer la législation sociale, à partir des plannings des ressources en main d'œuvre, en contrôlant l'adéquation des compétences du personnel de son équipe et l'affectation aux différents postes dans le but de s'assurer du respect des règles du travail (horaires, repos ...) et	<u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> à partir d'un questionnaire écrit (du type QROC et QCM), réalisée en salle, avec description de situations professionnelles (« Législation » durée 30 minutes)	Les règles sociales sont respectées selon la loi, la convention collective de Travaux publics. Les règles concernant les habilitations nécessaires à la réalisation des travaux sont respectées selon les exigences du législateur.

	des habilitations obligatoires pour l'exécution des travaux.		
	Communiquer et animer son équipe, à partir de consignes orales, de croquis d'exécution, destinés aux opérationnels de son équipe et aux intervenants extérieurs (sous-traitants), dans le but de faire réaliser les tâches du chantier dans les délais définis et conformément à la qualité d'exécution attendue.	<u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> réalisée en salle, à partir d'un questionnaire écrit (du type QROC) proposant différentes situations professionnelles (« Communication » durée 30 minutes)	La transmission des consignes est correctement effectuée (communication efficace). Les croquis d'exécution sont exploitables par les opérationnels car correctement dessinés. Les messages sont adaptés à son contexte et réalisés avec discernement et exemplarité.
	Appliquer les règles de santé et de sécurité et de protection de l'environnement, à partir des réglementations en vigueur en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement et du plan de prévention défini pour le chantier, par l'analyse des risques et l'application strictes des règles, pour protéger le personnel, notamment les salariés en situation de handicap et l'environnement naturel durant toute la réalisation des travaux.	<u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> à partir d'un questionnaire écrit (du type QCM), réalisée en salle (« Prévention » durée 30 minutes)	La prévention à la santé et à la sécurité (analyse des risques) est présente et conforme dans tous les actes et décisions prises (« Socle commun de prévention TP » (FNTP)).

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Mettre en œuvre les techniques appropriées sur un chantier de terrassement	Faire réaliser les terrassements et les traitements de sol, à partir des CTG (Clauses Techniques Générales) et des exigences du client définis dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), en contrôlant la conformité des livraisons des moyens pour le chantier et leur mise en œuvre par les équipes, dans le but de respecter les règles de l'art de réalisation de terrassement, de couches de forme et la qualité demandée par le client.	<u>Questionnaire écrit individuel</u> (Epreuve « Technologie terrassement partie 1 » durée 2h), proposé simultanément à l'ensemble des candidats sous surveillance en salle (du type QROC) + <u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> d'une mise en situation professionnelle reconstituée, réalisée en salle, à partir d'un dossier de chantier de terrassement et de consignes écrites (« Terrassement et traitement » durée 2h) + <u>Entretien technique</u> avec le jury	La conformité des ressources en matériels, matériaux est respectée. Le mode opératoire de la réalisation des ouvrages en terre est conforme au cahier des charges et respecte les règles de l'art et normes en vigueur. Le mode opératoire de la mise en œuvre des remblais, des couches de forme est conforme au cahier des charges et respecte les règles de l'art et normes en vigueur.
	Faire réaliser les réseaux divers et les ouvrages annexes, à partir des CTG (Clauses Techniques Générales) et des exigences du client définis dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), en contrôlant la conformité des livraisons des moyens pour le chantier et leur mise en œuvre par les équipes, dans le but de respecter les règles de l'art de construction d'assainissement et ouvrages annexes liés aux chantiers de terrassement, et la qualité demandée par le client.	<u>Questionnaire écrit individuel</u> (Epreuve « Technologie VRD partie 2 » durée 2h), proposé simultanément à l'ensemble des candidats sous surveillance en salle (du type QROC) + <u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> d'une mise en situation professionnelle reconstituée à partir d'un dossier de chantier d'assainissement et de consignes écrites (« VRD » durée 2h) + <u>Entretien technique</u> avec le jury	La conformité des ressources en matériels, matériaux sont respectées. Le mode opératoire du terrassement des tranchées est conforme au cahier des charges et respecte les règles de l'art et normes en vigueur. Le mode opératoire de pose de réseaux et de remblayage est conforme au cahier des charges et respecte les règles de l'art et normes en vigueur.

	Appliquer les règles de santé et de sécurité et de protection de l'environnement, à partir des réglementations en vigueur en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement et des plans de prévention définis pour le chantier, pour protéger le personnel, notamment les salariés en situation de handicap et l'environnement naturel durant toute la réalisation des travaux.	<u>Entretien technique</u> avec le jury qui évalue les connaissances des règles de santé, sécurité et protection de l'environnement lors des phases de réalisation des travaux de terrassement + vérification par le jury de la possession de l'attestation de compétence Intervention à Proximité des Réseaux Encadrant par le candidat (AIPR encadrant)	Les réglementations en vigueur en matière de sécurité et de protection de la santé sont connues. Les EPI (équipements individuels de protection) sont adaptés aux travaux réalisés. La mise en œuvre du tri des déchets est connue. Les règles concernant les travaux à proximité des réseaux sont respectées.
--	---	--	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Implanter et organiser les tâches d'un chantier de terrassement	Implanter un chantier en planimétrie et altimétrie, à partir des plans du chantier de terrassement et avec du matériel de topographie dans le but de localiser l'emprise des travaux et permettre aux opérationnels de son équipe de réaliser les terrassements prévus.	<u>Evaluation en cours de formation</u> d'une mise en situation professionnelle reconstituée sur plateau technique extérieur à partir d'un plan fourni de travaux de terrassement, de consignes écrites et du matériel de topographie (« Nivellement/Implantation » durée 2h)	Le matériel d'implantation choisi est adapté au contexte professionnel. Le matériel d'implantation est utilisé dans le respect des règles professionnelles. Le contrôle de l'implantation est effectué à l'avancement par le professionnel. Les repères altimétriques et planimétriques mis en place sont conformes au plan.
	Organiser le travail de son équipe, à partir du travail journalier à effectuer sur le planning, en attribuant les tâches à réaliser selon les compétences de chaque opérationnel de l'équipe et en vérifiant l'affectation des moyens utilisés en fonction des impératifs de délais, et en rendant compte à sa hiérarchie par un rapport journalier de chantier (quantitatif), jusqu'au repliement du chantier.	<u>Questionnaire individuel écrit</u> (Epreuve « Gestion organisation » durée 4h), proposé simultanément à l'ensemble des candidats sous surveillance en salle, avec descriptions de situations professionnelles simulées d'organisation d'un chantier de terrassement et réseaux associés + <u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> (nommée « Organisation » durée 2h) à partir d'une mise en situation professionnelle reconstituée à partir d'un plan fourni et de consignes, de mise en œuvre d'un chantier de terrassement + <u>Entretien technique</u> avec le jury et vérification par le jury de la possession de l'attestation de compétence Intervention à Proximité des Réseaux Encadrant par le candidat (AIPR encadrant)	Les ressources en main d'œuvre, en matériels et en matériaux sont utilisées conformément aux objectifs de délais fixés. L'organisation est optimisée dans le respect des objectifs de qualités et de délais. Les indicateurs de suivi du chantier et leur temporalité sont connus et appliqués. L'organisation du repli du chantier est conforme aux consignes reçues.

	Appliquer les règles de santé et de sécurité et de protection de l'environnement, à partir des réglementations en vigueur en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement et du plan de prévention défini pour le chantier, par l'analyse des risques et l'application strictes des règles, pour protéger le personnel, notamment les salariés en situation de handicap et l'environnement naturel durant toute la réalisation des travaux.	<u>Evaluation individuelle en cours de formation</u> à partir d'un questionnaire écrit (du type QROC et QCM), réalisée en salle, avec description de situations professionnelles sur chantier de terrassement (« QSE » durée 30 minutes)	Les réglementations en vigueur en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement et le plan de prévention santé, sécurité défini pour le chantier sont prises en compte dans l'organisation du chantier Les EPI (équipements individuels de protection) sont adaptés aux travaux réalisés. Le respect de l'environnement (tri des déchets) est pris en compte dans l'organisation du chantier. Les règles concernant les travaux à proximité des réseaux sont respectées.
--	--	---	---